

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 864

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 13**

Après l'alinéa 40, insérer les deux alinéas suivants :

« F. – À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 871-1, les mots : « 13° de l'article 995 et du 2° *bis* de l'article 1001 du même » sont remplacés par les mots : « II et du 2° du II *bis* de l'article L. 862-4 du présent » ;

« G. – Au troisième alinéa du 3° du II de l'article L. 911-7, les mots : « du présent code » sont supprimés et, à la fin, les mots : « 2° *bis* de l'article 1001 du code général des impôts » sont remplacés par les mots : « II de l'article L. 862-4 du présent code ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.